

Département
Moselle
Canton
Montigny-lès-Metz
Commune
Longeville-lès-Metz

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 346/2022

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Interdisant temporairement le stationnement Place de l'Eglise/Boulevard Saint Symphorien

Le Maire de Longeville-lès-Metz,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la route ;
- VU le code pénal ;
- VU la demande en date du 10 novembre 2022 présentée par l'entreprise UEM - Service Eclairage Public - 2 Place du Pontiffroy - BP 20129 - 57014 METZ CEDEX 01 ;
- **CONSIDERANT** que l'occupation du domaine public nécessite des mesures de sécurité particulières.

ARRÊTE

Article 1er - Dans le cadre de la pose de l'arbre lumière 3D par les services de l'UEM, le stationnement est interdit, en fonction des besoins de l'entreprise, sur les 3 places de stationnement du parking précédant l'angle place de l'Eglise / Boulevard Saint Symphorien (à proximité de l'Eglise Saint Symphorien), le mardi 22 novembre 7h00 au mercredi 23 novembre 2022 18h00.

Article 2 - Les services techniques municipaux effectuent la pose de toute la signalisation de sécurité réglementaire.

Article 3 - Les infractions au dispositif du présent arrêté qui est publié et affiché dans les conditions légales habituelles sont constatées par procès verbaux.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- L'UEM de Metz.
- La police municipale intercommunale.
- Les services techniques municipaux de la commune de Longeville-les-Metz.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Longeville-lès-Metz, le 17 novembre 2022

Le Maire



Delphine FIRTION

Notifié le : **18 NOV. 2022**
Publié le : **18 NOV. 2022**